



COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE

SEANCE DU 18 FEVRIER 2009

PROCES VERBAL

Etaient présents :

* Représentants du SDIS

- Monsieur Albert BAZIRE, Président du C.A
- Monsieur Jean-Claude MAGALHAES, membre du C.A
- Monsieur Jean-Pierre LEBOURGEOIS, membre du C.A

* Représentants du personnel

- Madame Françoise PRIEUR
- Caporal chef Ghislain GERARD
- Caporal chef Philippe DEBROIZE
- Caporal chef Arnaud MAUROUARD
- Caporal Stéphane MARIE
- Major Ludovic LEGAY

* Représentants des sapeurs-pompiers volontaires

- Infirmière SPV Isabelle de SAINT-DENIS
- Lieutenant Benoit HIERLE (ACMO)
- Adjudant chef Christelle CHAUVIN
- Adjudant chef Guy DELACOTTE
- Adjudant chef Philippe BELLOT
- Sapeur Laurent BOUDET

* Assistaient également à la réunion

- Colonel Jean-Yves ROPARS, directeur du SDIS
- Commandant Philippe ASSELINE, chef du groupement Affaires Générales
- Capitaine Marc LAOT, chef du service logistique du Groupement Nord, animateur du CHS
- Lieutenant-colonel Jean-Pierre DE GAND, chef du groupement logistique
- Lieutenant-colonel Philippe CORCESSIN, chef du groupement opérationnel
- Colonel Jean-Marc KAH, médecin chef du SSSM
- Mme Marie-Pierre ROHART, service des Ressources Humaines
- Adjudant Chef Yves TENDREL (ACMO)

Etaient excusés :

- Commandant Patrick AUROUSSEAU, chef du service Formation
- Mr Bruno KALIS, chef du Groupement de Gestion
- Madame Marie-Anne LEFRANC, chef du service Ressources Humaines
- Docteur Sylvie ROUSSEL, service de médecine préventive des PATS

La séance est ouverte à 09 heures 45.

① Le Président ouvre la séance en souhaitant faire un tour de table étant donné que pour cette première séance de l'année, le CHS est composé des nouveaux élus et représentants du personnel suite aux élections.

② Le Président reprend la parole pour faire la lecture de la lettre d'engagement du président du CASDIS relative à la politique en matière d'hygiène et sécurité du SDIS de la Manche.

→ Le CCH DEBROIZE demande à intervenir pour signaler que certains ACMO (Mr JEULAND, de Coutances) n'ont pas reçu la convocation en temps et en heure, ne pouvant donc être présents à cette séance. Le Président répond qu'il est conscient de ce contretemps mais souhaite faire « vivre » le CHS et du fait des 4 séances prévues par an à tenir, il faut avancer, et que le nécessaire sera fait pour la prochaine séance.

Il est donc fait lecture de la lettre d'engagement.
Le Président demande s'il y a des questions.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint :
Mr MAGALHAES se propose comme secrétaire,
Mr MAUROUARD comme secrétaire adjoint.

③ Le Président passe ensuite la parole au Cne Marc LAOT qui va projeter un diaporama pour présenter le CHS : rôle, fonctionnement, acteurs.

→ Mme PRIEUR intervient pour demander où se situe le personnel administratif et technique, car le CHS semble plus s'appliquer aux pompiers : M.LAOT lui répond que cela est prévu, comme on va le voir dans la présentation.

Projection du diaporama.

→ Concernant les ACMO, ceux en place se représentent, signalant de plus leurs compétences dans le domaine par les postes qu'ils occupent dans le civil.

→ Le SAP Laurent BOUDET se propose en temps qu'ACFI de par son titre de contrôleur à la CRAM qui lui donne la compétence en la matière.

→ Mr LEBOURGEOIS s'enquiert des moyens concernant le 1/3 temps du médecin : le médecin chef répond que, bien que cela soit le règlement, c'est effectivement difficile à réaliser.

④ Il est ensuite procédé, également en diaporama, à une présentation du Règlement Intérieur du CHS.

→ Concernant la formation : elle est souhaitée par tous les membres. Contact a été pris avec le centre de gestion pour la réaliser au sein du SDIS (3 jours la première année, puis 1 journée les années suivantes). Elle concerne les représentants du personnel ainsi que les représentants de l'administration et est à organiser selon les besoins, les disponibilités et les programmes proposés. Il est rappelé qu'il s'agit d'une formation spécifique au SDIS.

→ La règle des 15 jours pour la transmission du rapport est soulevée : ce délai est en effet difficile à tenir entre la rédaction, les modifications et les signatures. Mr LEBOURGEOIS estime que s'il y a matière à contestation, ce ne serait pas sur ce point

→ Il est stipulé que le nombre d'heures de délégation n'est pas restreint : c'est le nombre d'heures nécessaire tant à la préparation qu'à la présence aux séances.

→ Les ACMO et ACFI qui ont proposé leur candidature sont acceptés par le CHS. Par contre, ceux désignés également comme représentants des SPV ne peuvent avoir les deux positions, donc d'autres représentants des SPV devront être désignés.

⑤ Le CNE LAOT présente ensuite un rapport sur la sinistralité 2008.

→ Pour les véhicules : 48 accidents avec un pourcentage décroissant entre les interventions, les manœuvres les déplacements et en caserne. C'est moins qu'en 2007.

→ Pour les agents : 54 accidents de travail (majoritairement au cours des activités sportives qui entraînent la majorité du nombre de jours d'arrêt).

⑥ Découlant de ces constatations, des groupes de travail sont constitués.

Le CDT ASSELINE prend la parole pour présenter ces groupes :

- 4 groupes pour lesquels sont déclinés le ou les objectifs, le mode de travail, le mode d'expression des résultats, les échéances, le pilote et composition pour chaque groupe.

1^{er} groupe : piloté par le CNE LAOT : Nettoyage des EPI

I. DE SAINT-DENIS

Y. TENDREL

CH. CHAUVIN

B. HIERLE

L. LEGAY

P. DOUBLET

2^{ème} groupe : piloté par un spécialiste EPS désigné par le COMDIR : Diminution des accidents de service lors des activités physiques et sportives

PH. DEBROIZE

.....

3^{ème} groupe : piloté par le chef du groupement logistique : Diminution des accidents de véhicule en service

G. DELACOTTE

.....

4^{ème} groupe : piloté par le groupement opération : Géo localisation des VPP

A. MAUROUARD

G. ANQUETIL

CH. JEULAND (à confirmer)

Y. TENDREL

G. GERARD

Les rapports devront être présentés au prochain CHS en juin.

Le 4^{ème} groupe devra remettre son rapport plus rapidement, le 30 mars, du fait de l'arrivée des VPP attendu sous peu pour une première livraison.

⑦ Le CNE LAOT reprend la parole pour expliquer le document unique (DU) permettant d'effectuer l'évaluation des risques professionnels. Il s'appuie sur des unités de travail en plusieurs étapes (diaporama).

Des « tests » ont été réalisés dans certains centres, montrant que la démarche fonctionne. Reste la mise en place à l'ensemble du SDIS et des centres.

→ Mr LEBOURGEOIS demande ce que cela peut représenter en temps, en personnel, en moyens, le coût, et quelles sont les problématiques communes. Le DU étant un document obligatoire.

Il faut prévoir des réunions des représentants de chaque centre.

→ Se pose la question de la forme du DU : papier ou informatique pour un accès commun : la deuxième solution semble s'imposer.

Présentation et explication des trois registres à déployer dans chaque CIS :

- Registre de sécurité
- Registre des observations et suggestions
- Registre des dangers graves et imminents

→ Mr LEBOURGEOIS souligne que le CHS doit bien comprendre la notion de « danger grave et imminent », qu'il est rare, et qu'en cas de doute il faut faire appel aux supérieurs hiérarchiques.

Le DU et les registres sont validés par le CHS.

⑧ Questions diverses.

→ A. MAUROUARD exprime les difficultés de brancardage aux vues d'une population présentant des problèmes de sur poids important, et que des brancards renforcés de même que des brancards à roulettes amélioreraient les conditions de travail.

PH. DEBROIZE suggère également des « barquettes » pour les échelles dans cette même problématique de poids et d'évacuation des victimes par les échelles aériennes.

Le LT-COL DE GAND répond qu'il faut voir le retour d'expérience, que c'est du cas par cas, que l'on ne connaît les nécessités qu'une fois sur place, et que l'on ne peut adapter tout le matériel pour des cas particuliers.

Le MAJ LEGAY précise que les échelles aériennes constituent des équipements extrêmement techniques et sensibles, et qu'à ce titre elles doivent absolument être mises en œuvre dans le respect des contraintes définies par le constructeur.

Une discussion diffuse s'engageant, Mr LEBOURGEOIS intervient pour y mettre un terme, spécifiant que le problème est soulevé mais qu'il ne sera pas réglé par l'instance.

→ A. MAUROUARD aborde la question du matériel de réanimation dans les engins pompes qui n'en sont pas dotés.

La direction lui répond que c'est un choix départemental, car s'il y a une victime, il y a un VSAB d'engagé, et que s'il y a trop de matériel dans l'engin pompe, il reste peu de place pour le personnel.

→ A. MAUROUARD revient sur les « kits de sécurité » proposés en juin dernier pour les unités de sauvetage aquatique. Il doit ré-adresser le dossier au CNE ASSELINE.

→ Mr LEBOURGEOIS s'interroge sur une question abordée dans une autre réunion : celle des masques à cartouche filtrante. La direction répond que cela n'est pas encore mis en œuvre et qu'il y a été créé une confusion lorsque cette discussion a été abordée en CASDIS par un représentant du personnel.

Il émet également l'éventualité d'une réunion du CHS « décentralisée » : le président doute que cela soit faisable (déplacement des participants, temps), cela resterait une exception.

→ En termes de communication en intervention, il est demandé si des « bandeaux » de transmission ont été commandés : en effet, 4 bandeaux sont en attente de livraison, 2 pour le CSP Saint-Lô et 2 pour le CSP Granville, dans un premier temps.

Aucune autre question n'étant posée, le directeur remercie PH. ASSELINE et M. LAOT pour la préparation de ce CHS et rappelle que le CNE LAOT reste donc l'animateur du CHS et que le CDT PH. ASSELINE, suite à sa prise de fonction à l'Etat-major, en assure le pilotage et est la porte d'entrée de ce qui concerne le CHS à l'état major.

Le Président lève la séance à 12 heures.

La prochaine séance aura lieu en juin 2009, la date restant à déterminer.

Le Président du CHS

Albert BAZIRE

Le Secrétaire

J.C MAGALHAES

Le secrétaire adjoint

A. MAUROUARD